Développement des Services et des Territoires – Développement Social

WEBINAIRE

ENFANCE ET JEUNESSE

12 décembre 2024

Cette présentation est enregistrée
et sera mise à disposition sur la page
Webinaire et Replay du nouvel espace partenaires

https://www.caf83-partenaires.fr/webinaires-et-replays

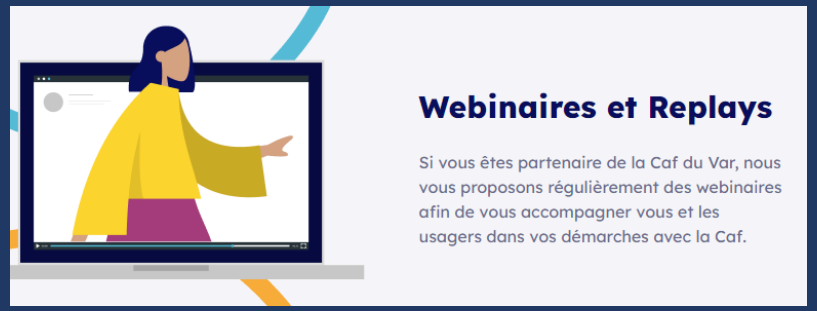

Nous vous conseillons de ...

- Couper les micros
- Désactiver les webcams
- Poser vos questions par tchat
- De vous regrouper si nécessaire
- Fermer vos autres applications

Sommaire

1. Informations générales et actualités
2. Les aides financières aux équipements jeunesse
3. L’appel à projets Engagement des Jeunes
4. Les aides directes aux jeunes et aux familles
5. Les dispositifs d’accompagnement
6. Engagement des partenaires
7. Contacts et liens utiles

PRÉAMBULE

La COG 2023-2027 : des ambitions pour l'enfance et la jeunesse

→ La branche Famille renforce le soutien au fonctionnement mais aussi au **développement d'une offre éducative de qualité pour les enfants et les adolescents** sur les temps péri et extrascolaires.

→ Elle conforte également les moyens pour **favoriser l'autonomie** et l'accès aux droits des jeunes, en structurant une offre d'accompagnement et d'information adaptée aux besoins des adolescents et des jeunes.

→ Cette politique s'inscrit dans un cadre partenarial, **au service d'une stratégie de continuité éducative, et s'articule aux dispositifs contractuels territoriaux** : volets jeunesse des schémas départementaux des services aux familles (SDSF), des conventions territoriales globales (CTG), et des projets éducatifs territoriaux (PEDT), en tenant compte de la dimension écoresponsable des projets et des actions soutenues.

La Convention d'objectifs et de gestion de la branche Famille de la Sécurité sociale définit les priorités d'intervention et les moyens des Caf pour 5 ans.

1. Informations générales et actualités

- Actualités de la Caf du Var
- Actualités sur les territoires

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET ACTUALITÉ

Actualité de la Caf du Var

La campagne générale de subvention

Dans le cadre de sa politique d'action sociale et dans la limite de ses dotations budgétaires, la CAF du Var peut accorder une **aide au fonctionnement ou à l'investissement** pour le ou les équipements que vous gérez et/ou que vous souhaiteriez développer

→ Subventions de fonctionnement

CAF 83 - Subvention de fonctionnement 2025 - Campagne généraliste · demarches-simplifiees.fr

→ Subventions d'investissement

CAF 83 - Subvention d'investissement 2025 - Campagne généraliste (Hors Eaje et Mam) · demarches-simplifiees.fr

Un nouveau site pour les partenaires

Retrouvez toute l'actualité de la Caf du Var qui vous concerne, les appels à projets, les événements, les formations, les lettres aux partenaires...

Accueil | Caf & Co du Var

Nouveau sur Tipi : Le Fil allo parents 83

Une ligne d'écoute à destination des parents d'enfants de 0 à 18 ans pour

→ Rompre l'isolement social et familial

→ Encourager les rencontres entre parents

→ Répondre au besoin de répit familial et parental

→ Soutenir les loisirs et les vacances en famille

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET ACTUALITÉ

Actualités sur le territoire varois

Dépôt et renouvellement des PEDT sur démarches simplifiées du 02 janvier au 15 juin

▪ Un nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles pour la période 2024-2026

- 14 signataires départementaux : Préfecture du Var, Conseil Départemental, AMV, CAF, MDPH, DSDEN, ARS, TJ, MSA, UDAF, France Travail, CPAM, DRAC et PJJ.
- Des ambitions pour la jeunesse : Aller vers les enfants et les jeunes pour une réponse optimale à leurs besoins

→ Approfondir et développer les dispositifs soutenant les projets des jeunes,

→ Développer quantitativement et qualitativement les accueils collectifs de mineurs

→ Coordonner une réponse adaptée et préventive sur la santé des jeunes, notamment mentale

▪ Orientations en faveur de la continuité éducative : L'articulation CTG et PEDT

- L'alignement de la durée des projets éducatifs de territoire (PEDT) sur les Conventions Territoriales Globales (CTG) est recommandée pour assurer une meilleure cohérence et continuité éducative.

→ Harmoniser les actions éducatives

→ Faciliter la coopération

→ Optimiser les ressources

→ Renforcer les partenariats

En fonction de la date de fin des CTG, des avenants seront proposés aux collectivités afin de proroger la durée du PEDT

BO du 21 mai 2024 – continuité éducative

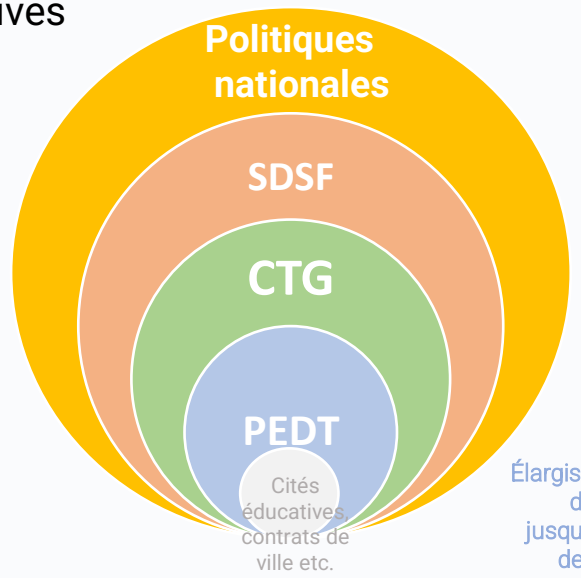

Élargissement du PEDT jusqu'à l'âge de 25 ans

2. Les aides financières aux équipements jeunesse

- Les aides au fonctionnement en accueil de loisirs
- Les aides à l'investissement en accueil de loisirs
- La prestation de service jeunes
- Les points d'accueil et d'écoute jeunes PAEJ

2. LES AIDES FINANCIERES AUX EQUIPEMENTS

Les accueils de loisirs : Les prestations de service

La prestation de service ALSH

▪ Une prestation pour soutenir le fonctionnement des structures de loisirs.

→ Les accueils périscolaires

→ Les accueils extrascolaires

→ Les accueils adolescents

BAREMES 2024	Prix plafond	Taux 30%
Périscolaire	1,97 €	0,59 € / h
Extrascolaire	2,08 €	0,62 € / h
Accueil ados	3,08 €	0,92 € / h
Bonus inclusion handicap		4,50 € / h
Asre		0,55 € / h
Plan mercredi		0,46 € / h
Plan mercredi en QPV		0,95 € / h

Le complément inclusif

→ Pour les enfants et adolescents bénéficiaires de l'AEEH
→ Avenant à la convention initiale
→ Le droit sera payé en 2025 après la déclaration réelle 2024

La pause méridienne en périscolaire

→ financement de l'intégralité de la pause méridienne
→ Préconisation : faire inscrire sur la délibération municipale que la pause méridienne ouvre droit aux activités de l'ALSH

Dégel des heures nouvelles

→ Bonification de 0,30 €
→ les heures prises en compte dans le calcul du Bonus Territoire sont plafonnées à 25% par rapport à l'offre existante.

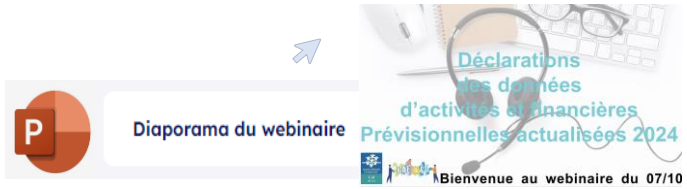

2. LES AIDES FINANCIERES AUX EQUIPEMENTS

Les accueils de loisirs : les aides à l'investissement

▪ Objectifs

→ Rénover et **moderniser les infrastructures** vieillissantes afin de réduire leur coût de fonctionnement ;

→ Intégrer des **pratiques durables** dans les projets, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement ;

→ Garantir un cadre d'accueil sain et durable aux enfants et aux jeunes adolescents et leurs familles.

▪ Modalités de financement

→ La prise en charge de **60% des dépenses** subventionnables,

→ Un maximum de **2 500€/m²** pour les travaux,

→ Un plafond des programmes successifs : à moins de **10 ans** d'intervalle, le montant total des subventions successives pour chaque équipement ne doit pas excéder le plafond maximal de prise en charge.

▪Priorisation des projets :

→ Seront **prioriser les projets permettant le développement de l'offre** dans les territoires peu couverts /avec une croissance démographique forte

→ Les projets de création, de rénovation avec augmentation de l'offre seront priorisés, **puis les projets de rénovation et enfin les projets d'acquisition de matériel et de mobilier**.

PLAFONDS PAR NATURE DE TRAVAUX	Plafond financement socle	Plafond avec majoration certification developpement durable
Création, extension, rénovation, transplantation avec developpement de l'offre	270 000 €	350 000 €
Rénovation, transplantation avec maintien de l'offre	150 000 €	180 000 €
Matériels et mobilier	25 000 €	x

2. LES AIDES FINANCIERES AUX EQUIPEMENTS

Les accueils de loisirs : les aides à l'investissement

- **Dépenses éligibles :**

→ Les coûts fonciers et terrain ;

→ Les gros œuvre et clos couverts ;

→ Les aménagements intérieurs ;

→ Les équipements simples et particuliers ;

→ Les honoraires et frais administratifs (honoraires d'architecte, les frais de maîtrise d'œuvre, les études techniques) ;

→ Autres (aménagements extérieurs et végétalisation, voirie, réseaux divers, l'assurance de construction) ;

→ Logiciels et matériel informatique

→ La mobilité douce (les dépenses liées à la promotion de la mobilité douce autour des installations, encourageant ainsi des modes de transport respectueux de l'environnement) ;

- **Maintien de la destination sociale ALSH :**

→ **15 ans** pour les investissements concernant des travaux de création, rénovation, ou de transplantation de bâtiment *(après la visite de conformité de la structure effectuée par les services de la Caf).*

→ **5 ans** pour les matériels et mobiliers

✓ *La demande de financement s'effectue dans le cadre de la campagne de subvention d'investissement.*

✓ *Retrouvez toutes les informations techniques dans la rubrique professionnelle du Caf.fr*

31 mars 2025

2. LES AIDES FINANCIERES AUX EQUIPEMENTS

La Prestation de service Jeunes – la PS Jeune

La prestation de service Jeunes

→ **Encourager les initiatives des adolescents** en accompagnant leurs projets et en renforçant une présence éducative à leurs côtés

→ Poursuivre le développement des **actions favorisant l'autonomie des jeunes** en encourageant leur engagement citoyen

→ Des projets innovants : Fablab, Tiers lieu numérique, projets intergénérationnels, sensibilisations aux pratiques urbaines, sportives et artistiques etc.

Financement

→ Prestation de service **à la fonction** avec une prise en charge de 50% des dépenses relatives au poste d'animateurs qualifiés dans la limite de 22 178,5€/an et par Etp

→ minimum 0,3 Etp

→ Possibilité de percevoir une subvention de préfiguration à la PS Jeunes limitée à 10 000 € par an

2. LES AIDES FINANCIERES AUX EQUIPEMENTS

La Prestation de service Jeunes – la PS Jeune

- **Les structures doivent répondre aux critères suivants :**

→ s'adresser en priorité aux jeunes âgés de 12 à 17 ans

→ s'appuyer sur la présence d'un ou plusieurs animateurs qualifiés avec de l'expérience (niveau IV minimum des métiers de l'animation et du travail social)

→ mettre en place des actions visant l'engagement et la participation des jeunes

→ mobiliser l'ensemble des ressources et dispositifs existants localement pour les jeunes

→ associer les familles au projet de l'accueil

→ Proposer une présence éducative en ligne / accompagnement numérique

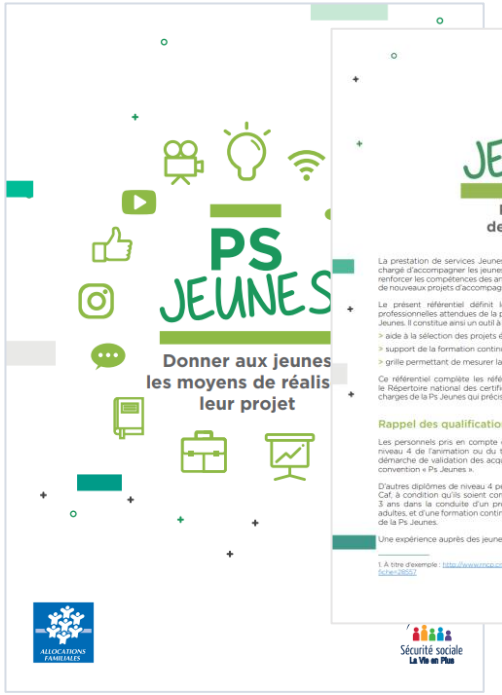

Le cahier des charges

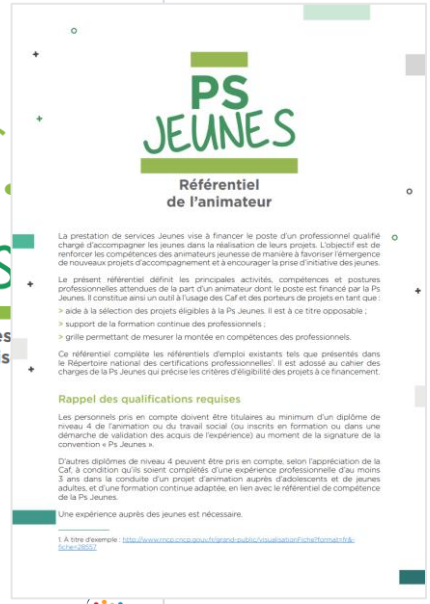

Le référentiel animateur

Vous avez un projet ?
Contacter nos services

enfancejeunesse@caf83.caf.fr

20 janvier 2025

2. LES AIDES FINANCIERES AUX EQUIPEMENTS

Les points d'accueil et d'écoute jeunes - PAEJ

- **Objectifs**

→ Permettre aux jeunes de **trouver à proximité de leur domicile un espace de dialogue** où ils peuvent se rendre gratuitement et de manière confidentielle.

→ Il doit soutenir l'inscription dans les liens familiaux et sociaux, il opère dans le **champ du social** et non du sanitaire (ex. MDA orientation vers de l'accès aux soins).

→ Le public accueilli : s'adresse **prioritairement aux 12-25 ans**. Peut s'adresser aux plus jeunes dans le cadre d'actions collectives. Il s'adresse également aux parents des adolescents qui rencontrent des difficultés dans la relation, les situations de conflits parents-enfants.

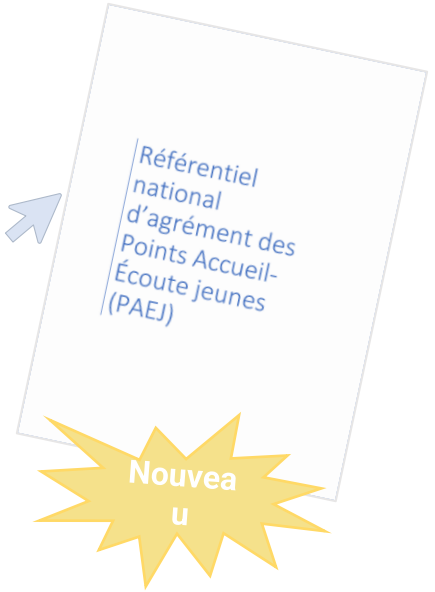

1. **Prévenir les situations à risques** pour éviter le décrochage et les situations de rupture des ados et jeunes adultes.
2. **Rétablir le dialogue** entre les jeunes et leurs familles, les institutions et la société.
3. Participer au **bien être** des adolescents et jeunes adultes
4. Favoriser l'autonomie et leur **capacité d'initiative**.

2. LES AIDES FINANCIERES AUX EQUIPEMENTS

La PS PAEJ

- **Offre de service :**

→ Proposer des plages d'accueil inconditionnel (physique et téléphonique)

→ Proposer un accompagnement individuel adapté à la situation du jeune

→ Mettre en place des actions collectives de prévention, de sensibilisation, de médiation.

→ Mettre en place des démarches d'aller vers et une présence éducative en ligne

- **Professionnels**

→ **de niveau 6 sur champs de l'éducation spécialisée et du travail social**

→ de niveau 5 sur l'**animation**

→ des **psychologues cliniciens**

→ ou justifier d'une expérience de 3 ans garantissant l'accompagnement des jeunes en difficultés.

→ Les **personnels médicaux** sont exclus s'ils délivrent des consultations médicales ou des soins

- **Financement**

→ Prestation de service **à la fonction** avec une prise en charge de 30%

→ Etp plafonné à 54 000 €/an

Vous avez un projet ?
Contacter nos services

enfancejeunesse@caf83.caf.fr

20 janvier 2025

3. L’appel à projets Engagement des Jeunes

- Objectifs
- Thématiques des projets
- Financement
- Focus sur la promotion des valeurs de la République

3. L'APPEL A PROJET ENGAGEMENT DES JEUNES

Appel à projets Engagements des jeunes, loisirs éducatifs et citoyens

- **Objectifs**

→ Renforcer l'accessibilité aux loisirs éducatifs sur les temps périscolaires et extrascolaires

→ Soutenir et valoriser l'engagement citoyen et écocitoyen des enfants et des jeunes

→ Favoriser l'autonomie des adolescents et des jeunes adultes

→ Développer de nouveaux projets en lien avec les besoins émergents des jeunes

→ Soutenir les initiatives numériques en direction des enfants et des jeunes

Diaporama du webinaire

31 janvier 2025

3. L'APPEL A PROJET ENGAGEMENT DES JEUNES

Appel à projets Engagements des jeunes, loisirs éducatifs et citoyens

Des projets collectifs, adaptés aux attentes des enfants et des jeunes

3-17 ans

1 Accompagner la qualité des projets au sein des structures jeunesse

16-25 ans

2 Soutenir les projets innovants en faveur de l'engagement et de l'autonomie des jeunes

Les projets proposés doivent être en cohérence avec les missions portées par la structure qui fait acte de candidature et s'articulent dans un projet plus global

→ L'éducation à la citoyenneté

→ L'éducation aux médias et à l'usage du numérique

→ L'éducation à l'Environnement et au Développement Durable de

→ L'engagement solidaire, les actions guidées par l'intérêt général

→ L'autonomisation des jeunes, les actions permettant aux jeunes d'avoir les moyens de leur projet de vie

→ L'accès aux activités culturelles, artistiques, sportives, scientifiques

→ La prévention santé des enfants, adolescents et des jeunes (surexposition aux écrans, santé mentale etc.)

→ La promotion de l'égalité filles/garçons et la lutte contre les stéréotypes de genre

3. L'APPEL A PROJET ENGAGEMENT DES JEUNES

Appel à projets Engagements des jeunes, loisirs éducatifs et citoyens

- **Financement**

→ Les projets déposés doivent porter exclusivement sur du **fonctionnement spécifique**. Les demandes de fonctionnement général et d'investissement sont exclues

→ Le financement de la Caisse d'Allocations Familiales aux projets déposés sera limité à **80 % du budget** global du projet. La recherche de **cofinancement** ou d'autofinancement est donc requise.

- **Les dépenses éligibles**

→ Les charges de personnel : Les temps de préparation* du projet hors temps d'accueil (Axe 1), de la masse salariale du projets (Axe 2)

→ Achats : dans la limite de 25% du budget (petits équipements, achats destinés au projet)

→ Intervenants extérieurs

→ Frais de déplacement, billetterie, réservation de salles

- **Le soutien financier**

→ Acompte de 70% du montant octroyé

→ Solde de 30% à réception du bilan

3 bis. LA PROMOTION DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Focus sur la promotion des valeurs de la République et prévention de la radicalisation

La branche famille fête les 10 ans de la Charte de la laïcité

- **Objectifs**

→ Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité,

→ Lutter contre le repli communautaire dans les territoires confrontés à ce problème,

→ Prévenir les phénomènes de radicalisation ou accompagner les familles et les jeunes touchés par ce phénomène.

- **Publics**

Enfants, adolescents, jeunes adultes, parents, groupe, professionnels

- **Domaines d'intervention**

→ La promotion des valeurs de la République,

→ La pédagogie autour de la radicalisation, le contre discours et le développement de l'esprit critique ;

→ Le renforcement du vivre ensemble et la prévention du repli communautaire

Vous avez un projet ?
Contacter nos services

enfancejeunesse@caf83.caf.fr

4. Les aides directes aux jeunes et aux familles

- L’aide aux vacances enfants
- Les aides financières individuelles
- La bourse Ose tes idées

4. LES AIDES DIRECTES AUX JEUNES

L'aide au départ en vacances des enfants avec VACAF

- **Publics**

→ les enfants âgés de 6 à 17 ans

→ ayant un quotient familial Inférieur ou égal à 1 500 €

→ Une aide financière versée à l'organisateur du séjour labellisé AVE, selon le principe du tiers payant

→ la durée du séjour doit être d'au moins 5 jours / 4 nuits en période de vacances scolaire

→ Chaque enfant peut prétendre à cette aide dans la limite d'une fois par an

QF des familles	Aide AVE
< 200 €	350 €
201-700 €	300 €
701-1 200 €	250 €
1201-1 500 €	200 €

Une aide cumulable avec Colo apprenante, Pass Colo

Ouverture de la campagne 2025 en février

4. LES AIDES DIRECTES AUX JEUNES

Labellisation des partenaires vacances enfants (AVE)

- **Critères d'éligibilité des séjours**

→ La mixité de genre, sociale, économique et culturelle

→ La qualité et la variété des activités proposées dans le domaine des activités de loisirs éducatifs La qualité de l'encadrement, en particulier pour les activités relevant des domaines choisis

→ Le respect des consignes sanitaires (locaux, transports, activités).

→ L'information aux familles et les modalités d'implication et de participation.

→ Le respect des obligations de neutralité confessionnelle, politique et philosophique.

→ La durée du séjour doit être d'au moins 5 jours / 4 nuits en période de vacances scolaire

→ Le séjour doit se dérouler en France métropolitaine

+ Séjours déclarés aux Services Jeunesse et Sport SDJES

Une aide cumulable avec Colo apprenante, Pass Colo

4. LES AIDES DIRECTES AUX JEUNES

Les aides financières aux familles

- **L'aide aux activités culturelles et artistiques**

→ 6 – 11 ans ou bénéficiaires de l'Aeeh
→ De 100 € à 200 € en fonction du Quotient Familial
→ Pour des activités culturelles et artistiques (hors club sportif, ou cours de langues)
→ Cumulable avec Pass'Sport pour la danse artistique et le cirque

- **L'aide à l'autonomie des jeunes**

→ 16 – 25 ans menant des projets de formation, d'insertion professionnelle.
→ Faire la demande dans le cadre d'un accompagnement par un travailleur social
→ Jusqu'à 2 000 €
→ Pour : des frais de formation, l'acquisition d'un véhicule, l'équipement du logement, aide à la mobilité

Campagnes 2024 clôturées

4. LES AIDES DIRECTES AUX JEUNES

Les aides à la formation BAFA

- **Aide locale de la Caf du Var**

→ 16 – 26 ans

→ Quotient Familial inférieur ou égal à 1 000 €

→ Avoir suivi les 3 stages : formation générale, stage pratique et formation d'approfondissement (intégralité du cursus).

→ Montant de l'aide : 400 €

CAF - Aide à la formation Bafa

- **Aide nationale de la Cnaf**

→ À partir de 16 ans

→ Faire la demande dans un délai de 3 mois maximum après la date d'inscription à la session d'approfondissement

→ Jusqu'à 200 €

4. LES AIDES DIRECTES AUX JEUNES

La bourse Ose tes Idées

- **Jusqu'à 1 500 €**

→ avoir entre 11 à 25 ans, être résident varois, et avoir une idée de projet individuel ou collectif

→ avoir une ambition d'intérêt général et/ou d'utilité sociale,

→ être ouvert sur les habitants ou viser l'amélioration de son cadre de vie

→ Les bourses sont attribuées lors d'une présentation du projet par le(s) jeunes devant un jury composé des membres organisateurs (CAF, SDJES, Ligue de l'Enseignement FOL83) et de directeurs de structures de jeunesse.

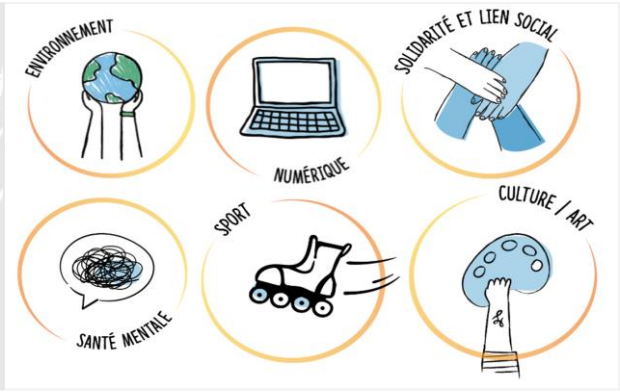

Toute l'année

[brochure OTI 2023]

initiatives.jeunes@laligue83.org

5. Les dispositifs d’accompagnement

- Les accueils de loisirs
- Les promeneurs du net
- L’inclusion des enfants en situation de handicap

5. LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

L'appui aux accueils de loisirs

- **Accompagnement méthodologique au PEDT**

→ un accompagnement méthodologique in situ auprès des équipes (élus/techniciens)

→ une mise en dynamique, une valorisation et un appui sur l'outillage général des PEDT

→ l'animation de rencontres départementales des coordonnateurs PEDT

- **Accompagner la compétence des professionnels**

→ Les rencontres des directeurs d'accueils de loisirs

→ Pôle d'appui aux accueils de loisirs maternels 3-5 ans

→ Mise en place d'une démarche d'inclusion des enfants en situation de handicap

→ Centre de ressources pédagogiques

- **Promouvoir les pratiques éducatives**

→ Éducation à l'environnement et au développement durable avec le Label centre Aere

→ Promotion et actions éducatives : Affichons la laïcité, C'est mon patrimoine, graines de philo, place à nos droits.

Toute l'année

CONTACT accueil@francas83.fr

5. LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

La ressourcerie

- **Matériel sportif pour les accueils de loisirs et les partenaires de la Caf du Var**

→ Mise à disposition gratuite

→ Recyclerie sportive

→ Matériel sportif pour les activités et séjours (sports d'hiver, paddle, matériel de camping etc.)

→ Matériel pour vos évènementiels (barnum, sonos etc.)

Le pôle ressources "Savoir à rouler à vélo"

- **Matériel et outils**

→ Mise à disposition de vélos

→ Matériel et atelier de réparation

→ Formations et accompagnement « savoir Rouler à Vélo » et du « Savoir Rouler à Vélo Adapté

Pôle Ressources Départemental
SRAV & SRAVA

Toute l'année

410 Chemin des Plantades
83130 LA GARDE

5. LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Les Promeneurs du Net

- **L'accompagnement des professionnels dans leurs missions de présence éducative en ligne**

→ une coordination départementale piloté par la Ligue de l'enseignement du Var (FOL)

→ un réseau de 50 promeneurs

→ Des temps d'échanges de pratiques entre professionnels

- **Les formations proposées**

→ La présence éducative sur internet

→ Valeurs de la République et Laïcité

→ Fake news et théorie du complot

→ Stéréotypes discrimination et cyberharcèlement

→ Développement psychologie des adolescents

→ Prévention des comportements à risques

→ Éducation à la sexualité numérique

→ Vie affective et sexualité chez les ados

→ Education aux médias

Annuaire des PDN du Var

CONTACT coordo.pdn@laligue83.org

5. LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Inclusion des enfants en situation de handicap

- **Dispositif de départ en colonie de vacances ordinaire**

→ Permet aux enfants en situation de handicap de participer à des séjours ordinaires en mettant en place les aménagements nécessaires à leurs besoins, tout au long de la colo.

→ Enfants âgés de 4 à 17 ans en situation de handicap (Aeeh)

→ Les aménagements sont entièrement pris en charge via le dispositif DACI

→ Des temps d'échanges de pratiques entre professionnels

PHAR 83
L'INCLUSION TOUS AZIMUTS

- **Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap dans les équipements d'accueils**

→ Publics : les professionnels des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, des séjours de vacances, des accueils de jeunes, des clubs sportifs, des loisirs culturels.

→ Accompagnement, sensibilisation, préconisations, analyse de pratiques, soutien, médiation, analyse de besoins etc.

→ Formations loisirs et handicap pour les ALSH : sensibiliser les personnels des centres de loisirs varois à l'accueil d'enfants en situation

PARIH 83
S'élancer ensemble vers l'inclusion

6. Engagement des partenaires

- Communication
- Charte de laïcité
- Tipi

6. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

#CafduVar

- **Les engagements en matière de communication**

→ Mentionner la Caf sur vos communications publiques
→ Afficher le logo officiel de la Caf dans vos locaux et vos documents administratifs
→ Consulter le guide pratique

- **Le respect de la charte de la laïcité**

→ Télécharger le guide de la laïcité en EVS

- **Faire connaitre vos projets auprès des familles sur tipi**

→ Tipi : La tribu de tous les parents

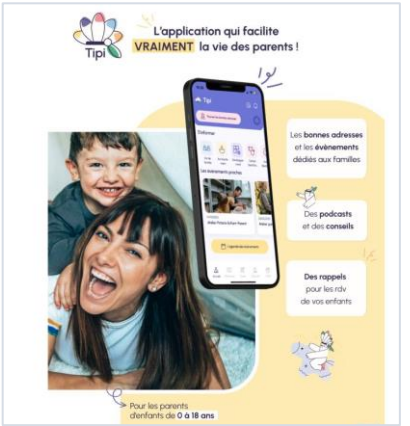

7. Contacts et liens utiles

7. LIENS UTILES ET CONTACTS

Le site partenaires de la Caf du Var : la page enfance jeunesse

https://www.caf83-partenaires.fr/enfance-et-jeunesse

Le parcours du nouveau partenaire : la carte du nouveau partenaire

Nouveau partenaire | Caf & Co du Var + Les rendez-vous des droits

Vos conseillères de territoire:

Une équipe de 9 conseillers est mobilisée sur l'ensemble du département, pour accompagner le développement et la qualité des projets

Interlocuteurs de la Caf du Var | Caf & Co du Var

Le dossier à compléter avant toute demande d'aide financière

(Prestation de service, subvention, appel à projet)

CAF 83 - Dossier socle données administratives 2025 · demarches-simplifiees.fr

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

enfancejeunesse@caf83.caf.fr